

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON D'ARBOIS

## COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34  
e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre, à 21h 00, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du treize septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints  
Mmes GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TRULLARD Yvan

Absent excusé : M. TERRIER Cyril donne pouvoir à Mme GERRIET Pascale

Absente : Mme DUGOIS Claudine,

Secrétaire de séance : M. SOUDIER Jean-Gabriel

#### **Présentation ONF par MM PASCAL et CORNE du projet de gestion sur 20 ans de la forêt :**

Avant le début du Conseil, l'ONF présente une ébauche du plan d'aménagement de la forêt qui sera établi pour les 20 prochaines années.

MM. GILLE Thierry, RUFFINONI Louis, GUILLAUMOT Daniel, ROUSSEAU Pierre, VALLEUR Bruno et RIGAUD Sébastien, membres de la commission bois ont participé à cette présentation.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 – SIDEC : renouvellement éclairage public 2<sup>ème</sup> tranche
- 2 – Achat d'un défibrillateur
- 3 – Achats de chaudières pour la mairie et logement presbytère
- 4 – Château : travaux et locations
- 5 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Travaux d'isolation (Château et presbytère),
- Affouages 2015-2016,
- Départ d'un locataire,
- Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **1 – SIDEC : renouvellement éclairage public 2<sup>ème</sup> tranche**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le programme présenté par le SIDEC pour le renouvellement de l'éclairage public (2<sup>ème</sup> tranche) et son montant estimatif de 12 188,53 € TTC. Une subvention de 50 % sera accordée par le SIDEC, ce qui réduit le devis à 6 094,27 €.

La SIDEC sera sollicité afin de déplacer le point lumineux situé vers la maison de M. et Mme CALLIER pour le mettre rue du Bas des Carres (sous réserve de faisabilité).

### **2 – Achat d'un défibrillateur**

Suite à la demande de subvention faite en 2014 auprès du Conseil Général, pour l'achat d'un défibrillateur, une aide de 1 000€ nous sera accordée (réponse du 27 juillet 2015).

Le conseil accepte donc, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Distri Club Médical 74 pour un montant total de 2 787,60 €TTC (Appareil, pose et mise en service).

### **3 – Achats de chaudières pour la mairie et logement presbytère**

La chaudière de la mairie ainsi que celle du logement occupé par M. SAULDUBOIS Julien sont à changer.

Le conseil accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise Molin pour montant total de 6 000€ pour les 2 chaudières (type chaudière murale à condensation avec production d'eau chaude sanitaire).

La chaudière du logement occupé par Mme PETOT serait également à changer, la pose d'un poêle évoqué lors d'un précédent conseil est donc repoussée.

### **4 – Château : travaux et locations**

Les travaux débuteront lundi 21 septembre par l'entreprise Bailly Emmanuel pour le terrassement.

L'enlèvement du matériel par des bénévoles se fera mercredi 23 septembre à 16 heures pour la vaisselle et à 17h30 pour le gros matériel situé dans la cuisine.

La commission de travaux s'est réunie le 3 septembre dernier pour discuter du nouvel aménagement de l'office et de la plonge. De nouveaux plans ont été demandés au maître d'œuvre.

L'avenant N°3 pour négociations et relances téléphoniques des entreprises est refusé car les conseillers pensent que ce travail est inclus dans la mission de base du maître d'œuvre. Par contre, un avenant du même montant est validé pour la modification de l'office.

Une réunion de chantier est programmée le mardi 29 septembre à 14H. Il sera demandé au maître d'œuvre d'organiser ces réunions de préférence le lundi après-midi.

Une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 92 076,00 € est accordé par la préfecture du jura pour les travaux d'agrandissement et de mise aux normes.

Le conseil accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise SOCOTEC d'un montant de 3 100 € H.T. pour la première tranche de travaux et 1 400 € ou 1900 € H.T (suivant s'il y a une commission de sécurité lors de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux) pour les contrôles de conformité obligatoires.

Nous avons reçu l'attestation de conformité du Consuel pour le branchement du nouveau compteur au Château. Une demande de mise en service a été envoyée à Edf et devrait être réalisée le 23 septembre.

Les locations se terminent ce week-end. M. SERVOLLE sera à nouveau contacté pour savoir s'il souhaite ou non signer un contrat pour 2016, voir 2017 et pour avoir ses dates de réservation pour 2016.

### **5 – Travaux d'isolation (Château et presbytère)**

Dans le cadre de travaux d'économie d'énergie, la commune pourrait bénéficier d'aides conséquentes pour isoler les combles du château et du presbytère avec de la laine de verre soufflée. Des devis ont été établis par la société Languedoc Isolation basée à Foucherans.

Pour le Château, le montant des travaux, après négociation, s'élève à 2 237,28 € TTC avec une aide de 1 168,20 € soit un coût final de 1 069,08 € TTC. (la laine de verre actuelle peut être laissée dessous).

Pour le presbytère, le montant des travaux s'élève à 1193,84 € TTC avec une aide de 943 € soit un coût final de 250,84 €.

Le conseil accepte à l'unanimité ces 2 devis.

### **6 – Affouages 2015/2016**

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement d'affouage proposé par l'O.N.F (ancienne version). Les affouagistes pourront s'inscrire en mairie jusqu'au 5 octobre prochain.

Les garants de la coupe sont : SOUDIER Jean-Gabriel, LOUBOUTIN Laurent et GILLE Thierry.

Le tarif fixé lors du conseil municipal du 12 décembre 2014 est de 34 €.

Les affouagistes qui n'ont pas terminé leur taillis de l'année dernière devront le faire en priorité avant de commencer tout nouvel affouage. En cas de non-respect de cette consigne, il serait retiré de la liste d'affouagistes 2016 (critère ONF).

### **7 – Départ d'un locataire,**

M. SANCHEZ Thierry, locataire d'un appartement situé au-dessus de la mairie souhaite quitter son logement au 15 novembre prochain.

Son départ est accepté à l'unanimité, la caution lui sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Le logement sera remis en location au tarif de 241 €.

## **8 – Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)**

La loi handicap du 11 février 2005 prévoyait qu'au terme de 10 ans, à partir de sa publication, plus précisément au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les établissements recevant du public (ERP) devaient être accessibles à tous. Notre commune n'a réalisé aucun aménagement, elle doit donc déposer avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) qui précisera les coûts estimés des travaux et les délais de réalisation. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

## **5 – Questions diverses**

- Plan de protection du captage d'eau de la source de la Pochère aux Planches :

L'arrêté Préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection du captage de la source de la Pochère, a été transmis aux propriétaires concernés dont les habitants de la Châtelaine. Une première réunion a eu lieu avec le Maire et le bureau de la Communauté de Communes d'Arbois. Le Maire va également recevoir le Conseil Départemental (mission eau/ assainissement) avec le SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour étudier les possibilités d'aides.

- Transfert de compétence à la communauté de communes : « Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLU (plan local d'urbanisme) intercommunal compris »

Le Maire a sollicité la présence du Président de la communauté de communes qui exposera le 9 octobre prochain à 20h30, en Mairie, les conséquences de cette orientation.

- Journée citoyenne du 3 octobre :

Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres avec un coupon d'inscription à retourner en Mairie. Des idées de « chantiers » seront proposées et une collation sera offerte à midi par la municipalité.

- Le prochain conseil est fixé au vendredi 23 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Jean-Gabriel SOUDIER